ROUBAIX

Coopérative « La Paix »

73, 75, 76, 78, boulevard de Belfort, Roubaix

La plus importante coopérative de la région du Nord.

BOULANGERIE, CHARBONS, EPICERIES, COUTELLERIE, QUINCAILLERIE, etc.

Marchandises de première qualité
Panification soignée

La seule coopérative de Roubaix qui distribue gratuitement des secours à ses coopérateurs malades, blessés, en chômage ou en grève.

CINQ MILLE PAINS distribués gratuitement en une seule année.

Importants bénéfices partagés tous les six mois.

LIRE PLUS HAUT :

Un cadavre au quai de Dunkerque, à Roubaix.

— Un noyé au quai de Nantes, à Roubaix.

—o—

DÉMISSION OU RÉVOCATION

M. Vallé, garde des sceaux, a fait signer, mardi, un décret portant nomination dans les justices de paix.

Le même décret contient la révocation de M. Clément, suppléant du juge de paix de Sèvres, qui avait donné sa démission en critiquant les actes du gouvernement.

Il est extraordinaire que M. Clément ait été frappé de révocation, alors que M. Achille Rousseau, qui s'est rendu coupable de la même faute, n'a pas été l'objet du même traitement.

Cependant M. Achille Rousseau, n'a-t-il pas écrit dans sa lettre de démission :

« Des causes politiques seules me dictent ma démission ; je veux reprendre toute mon indépendance vis-à-vis d'un ministère DONT JE RÉPROUVE LA POLITIQUE GÉNÉRALE. »

On a été dur pour M. Clément ou trop clément pour M. Achille (style de la *Croix*).

Qu'en pense M. Vallé, garde des sceaux ?

G. L.

—o—

Pour la Cavalcade

La commission spéciale de la Cavalcade se réunira, aujourd'hui jeudi, à 5 heures trois quarts et à 6 heures et demie, à la Mairie.

—o—

A l'Ebouage

M. Oscar Lescoutte, maréchal des logis de gendarmerie d'Hallum, qui sera en retraite le 25 mai prochain, entrera en fonctions comme directeur de l'ebouage le 1er juin prochain, en remplacement de M. Henri Fonenon, révoqué.

—o—

Vol de Liqueurs

M. Henri Samain, cabaretier, rue de Flandre, 3, a été victime d'un vol de liqueurs, commis dans la nuit de mardi à mercredi.

On a pénétré dans sa cave et enlevé un baril et deux bonbonnes de genièvre et d'amer. Ces récipients ont été retrouvés vides, rue Meyerbeer, cour Carpentier.

La police a ouvert une enquête.

—o—

Vol d'une Montre

Un individu a pénétré, hier matin, chez Mlle Marie Quint, demeurant rue Decrême, cour Housset Bary, 11, pendant que cette personne était allée chercher de l'eau, et il s'est emparé d'une montre de dame, en argent, pendue à un mur.

Cette montre porte le numéro 2161 et a une valeur de 25 francs.

—o—

Les Rentes des Travailleurs

Chez Paul Prouvost frères, un encolleur, Emile Lejardin, 23 ans, rue Leverrier, cour Bernart, s'est blessé au pied et au coude, en faisant une chute dans un escalier : 15 jours de repos.

— Chez Auguste Pennel, un manœuvre, Hector Herman, 27 ans, rue de Lannoy, à la Justice, s'est blessé à la cuisse en faisant un échafaudage ; 25 jours de repos.

— Chez V. Mercier, un chaudronnier, Jules Mahieu, 17 ans, 219, rue Ma Campagne, à Tourcoing, s'est blessé à l'index droit; 25 jours de repos.

— Chez L. Cabaret, un peintre, Jean Revillé, 50 ans, rue des Fossés, 17, s'est blessé au pied gauche dans une chute; 10 jours de repos.

— Chez Lemaire et Richardson, un apprêteur, Alfred Lanbens, 25 ans, rue d'Alma, cour Decok, 16, a été blessé à la jambe droite ; 10 jours de repos.

—o—

Ligue des Droits de l'Homme

L'assemblée générale de la section roubaisienne de la Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen aura lieu lundi prochain, 11 mai, à 8 heures du soir, salle Narcisse Lepiat, rue Sébastopol.

Ordre du jour : 1. Elections pour le renouvellement partiel du Comité central ; 2. Causerie par un membre du Comité.

N. B. — Nous rappelons à nos lecteurs, qu'ils trouveront dans nos bureaux « Le Procès du Bon Pasteur », un fort volume du prix de 1 franc, que la section roubaisienne de la Ligue met en vente au prix de 0.25.

—o—

Vente de Terrains

Le mardi 19 mai, aura lieu à l'Hôtel-de-Ville, la vente de terrains situés rue de la Gare, par adjudication et sur la mise à prix de 275 francs le mètre carré.

—o—

Les Augmentations de Salaires à la Compagnie des Tramways

Le syndicat des tramways de Roubaix-Tourcoing et environs nous prie d'insérer la protestation suivante :

C'est de la façon dont la Compagnie procède au sujet de l'élévation d'une classe à une autre que nous voulons parler.

Expliquons d'abord brièvement, comment on traite le personnel. Quand un agent entre à la Compagnie, on lui dit ceci : Vous gagnerez 3 fr. 50 pour débuter mais au bout de 6 mois, on vous donnera 4 fr. par jour. Cet agent tout heureux d'avoir trouvé un travail qui lui permettra de vivre, reste confiant jusqu'après 6 mois écoulés ! Mais hélas, quelle déception il éprouve par la suite puisqu'il voit l'affiche par laquelle on informe le personnel des augmentations accordées. Car l'agent à qui on a promis une prochaine augmentation, ne figure pas sur l'affiche. Aussitôt il s'en va trouver le directeur pour connaître le motif et c'est là que la vérité éclate dans toute son étendue. On lui dit que dans une réunion antérieure le Conseil d'administration a décidé qu'il fallait un an de service du 1er janvier au 31 décembre pour être augmenté ! Ainsi, il se passe des cas bien plus graves encore : supposons qu'un agent entre à la Compagnie dans le courant de janvier. Cet agent ne sera pas augmenté au mois de janvier suivant parce qu'il n'aura pas juste un an de service à la Compagnie : il ne le sera que 2 ans après. C'est ainsi que nous voyons cette année des agents ayant à leur actif 30, 23, 22, et 20 mois de service et qui ne sont pas augmentés, et cependant la Compagnie gagne assez d'argent pour faire droit à ce qui leur revient légitimement ; car nous voyons d'après le bilan dernier que les recettes en 1902 sont de 25.567 fr. 18 c. en augmentation sur l'année 1901. Devant cet état de choses le personnel tout entier est très mécontent car tel agent ne gagnant que 3 fr. 50 ne peut arriver à vivre avec une famille de 2 ou trois enfants et surtout pour les heures de travail qu'il doit fournir.

Nous voulons croire cependant que la Compagnie voudra bien revenir sur sa décision et qu'elle reprendra comme par le passé sa méthode des 6 mois de service.

(La commission du Syndicat.

—o—

LA CAVALCADE DU 31 MAI

On nous communique :

Le Comité qui, pour la réussite de la Cavalcade avait besoin de tous les concours et de toutes les bonnes volontés a fait appel à toutes les sociétés sans aucune exception ni distinction et s'est mis en rapport avec leur président.

Cette collaboration toute cordiale donnera certainement les meilleurs résultats.

Mais il est nécessaire à l'heure actuelle, dans l'intérêt même de la bonne exécution du programme très brillant et très chargé de clôre la liste des chars et des groupes appelés à prendre place dans le cortège qui est définitivement arrêté.

Convaincu d'avoir fait pour qu'aucun groupement ne soit oublié et que les travaux exécutables sur place soient confiés à ses concitoyens, le Comité espère ne mécontenter personne (quelque présomptueuse que soit cette prétention) ; mais, pour le cas probable où il n'y aurait pas réussi, il s'en excuse et déclare n'avoir été guidé dans ses démarches et résolutions que par son unique désir de faire une belle fête roubaisienne au plus grand profit de Roubaix et à la plus grande satisfaction de tous les Roubaisiens.

En réponse à une lettre ouverte parue dans un journal de la localité, le Comité déclare qu'il ne veut pas imposer à ses concitoyens de nouvelles dépenses en les poussant à décorer leur maison et en établissant un concours à cet effet.

Afin de pouvoir compter sur la générosité légendaire des Roubaisiens dans d'autres circonstances il estime qu'il ne doit pas demander de nouveaux sacrifices pour ces fêtes à ceux qui ont déjà si largement donné.

PAUL DE KOCK jugé par LAROUSSE

...Tout cela est gai, de cette bonne grosse gaieté gauloise... Que cette gaieté soit quelque peu égrillarde et que les aventures prennent parfois une tournure un peu vive, il serait inutile de le nier, mais la grivoiserie ne va jamais jusqu'à l'indécence...

...D'ailleurs, il n'y a rien de subversif dans ces folles pages et à y regarder de près, la vraie et grande morale est sauvegardée....

Cela ne veut pas dire que « Mon Voisin Raymond » puisse servir de livre d'heures ; mais si le romancier laisse vagabonder sa plume, et s'attache à des récits tant soit peu court-vêtus, il n'en chemine pas moins, tout gaîment, vers un dénouement irréprochable.

Informations et Communications diverses

LABORATOIRE DE RADIOGRAPHIE. — La Commission administrative des Hospices de Roubaix met à la disposition du corps médical l'installation radiologique qu'elle a créée à l'Hôtel-Dieu pour les besoins des services hospitaliers.

Les personnes qui désireront être soumises à l'examen radioscopique ou radiographique devront autant que possible être accompagnées de leur médecin ou au moins munies d'une lettre indiquant le point à examiner.

Les indigents adressés ou amenés par les médecins du bureau de bienfaisance seront examinés gratuitement : la même faveur est accordée aux indigents des communes rattachées à l'Hôpital de Roubaix par la loi sur l'assistance médicale gratuite.

Pour prendre rendez-vous et pour tous renseignements s'adresser ou écrire au bureau de l'Hôpital, rue Blanchemaille.

FLEURS DE BITUME. — Procès-verbal a été dressé contre Maria Debèvre, 18 ans, doubleuse, demeurant rue de la Redoute, 64, et Zélie Duvivier, 18 ans, fille soumise, demeurant rue des Longues-Haies, 204, pour racolage sur la voie publique.

PORT D'ARME PROHIBEE. — Josep Poumay, âgé de 25 ans, né à Verviers, électricien au champ de foire, a été mis en état d'arrestation hier matin par le sous-brigadier Lorthioir, sous l'inculpation de port d'arme prohibée.

Poumay a été trouvé porteur d'un revolver chargé et de plusieurs cartouches à balles.

UN PARAPLUIE A BON COMPTE. — Lundi soir, entre 8 et 9 heures, des individus inconnus ont pénétré dans le magasin de M. Joseph Wilde, 48 ans, fabricant de parapluies, rue de France, 148 et ont soustrait un parapluie, d'homme à l'étalage, puis ils ont pris la fuite.

La police a ouvert une enquête.

CE QUE L'ON TROUVE. — M. Alphonse Vandembrouck, demeurant rue de l'amiral Courbet a trouvé un portemonnaie contenant une reconnaissance du Mont-de-Piété de Lille, (pour deux pardessus).

— François Herrevyn, demeurant rue Rollin, 37, a trouvé un trousseau de trois clefs.

— Charles Joiris, rue Voltaire, 28, a trouvé un chien noir à longs poils, de taille assez forte.

Un très bon conseil

Asthmatiques, catarrheux, oppressés, employez la poudre Louis Legras, dont parlent tous les journaux ; c'est le véritable spécifique de la suffocation. Ce merveilleux remède, qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900, dissipe instantanément les accès d'asthme, de catarrhe, d'essoufflement, de toux de bronchites chroniques et guérit progressivement.

Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, boulevard Magenta, à Paris.

Théâtres, Fêtes et Concerts

CIRQUE-HIPPODROME. — Aujourd'hui, à 3 heures, matinée enfantine, avec le concours de toutes les attractions et les nouveaux débuts. Le soir, à 8 heures et demie, grand représentation. Spectacle unique, programme monstre comme jamais Roubaisiens n'en a vu. Immense succès des Marnitz Manello, des Rickard, Luppu, Navarro, Toch Tard, Morovia, Jaqui, du Nain Sicard, des Gladiateurs Miniatures et des 20 attractions composant ce merveilleux programme.

Vendredi, nouvelles attractions.

AU THEATRE GRANDSART-COURTOIS.— Aujourd'hui jeudi, à 3 et 5 heures, matinées de famille. Plus de 500 cadeaux et souvenirs seront distribués à la jeunesse.

A 8 heures et demie, spectacle varié. Dimanche les représentations d'adieux.

ÉTAT CIVIL

de Roubaix du 6 mai 1903

Naissances. — Charles Deberghes, rue Darbo, cour Desnerck, 8. — Blanche Lepers, rue de Tourcoing, 132. — Hélène Allinckx, rue Traversière, 9. — Fernande Delgby, rue Saint-Antoine, cour Desfontaines, 15. — Bertrand Dasprez, rue de Mons, cour Ducroquet, 3. — Robert Marache, rue du Manège, 1. — Christiane Eloy, boulevard de Paris, 135. — Anna Fauvarque, rue Daubenton, 93. — Yvonne Corsin, rue Blanchemaille. — Jeanne Englebert, rue Saint-Antoine, 11. — Henri Momont, rue Pierre de Roubaix, 99.

Décès. — Lucie Balcaen, 64 ans, ménagère, rue du Nouveau-Monde, cour Masure, 1. — Irma Desplechin, 39 ans, négociant en tissus, rue des Anges, 80. — Pauline Michon, 68 ans, ménagère, rue de Lille, 169 bis, cour Louis Lemaire, 5. — Lidie Carpentier, 52 ans, ménagère, rue Saint-Etienne, 6. — Adolphe Wattelar, 53 ans, journalier, rue Magenta, 20. — François Adam, 21 ans, teinturier, rue Blanchemaille. — Céline Dasprez, 3 mois, rue Blanchemaille. — Augustin De Buyser, 74 ans, tisserand, rue Blanchemaille. — Yvon Verthé, 28 ans, tanneur, quai de Nantes. — Marie Dubron, 59 ans, ménagère, rue de Lorraine, 10.

TOURCOING

LIRE PLUS HAUT :

La Grève des Tisserands à Tourcoing.

—o—

Règlement de comptes

Alfred Caluwé, 26 ans, homme de peine, rue de la Dîme, 10, avait des comptes à régler avec une voisine, la femme François, née Odile Lignian, demeurant même rue.

Il alla donc la trouver, mais comme il était pris de boisson, il ne trouva d'autre argument pour la convaincre que de lui envoyer un coup de pied dans le bas-ventre.

La femme Lignian ne sera pas remise avant une dizaine de jours. Caluwé a fait l'objet d'un procès-verbal.

—o—

L'Amour de la France

La police a arrêté, hier matin, une femme Estelle Vermeulen, 28 ans, dite « Augustine », pour infraction à une mesure d'expulsion prise contre elle le 7 juin 1895, à la suite d'une condamnation pour outrage public à la pudeur.

« Augustine » sera transférée à Lille jeudi matin.

—o—

Mouvement Syndical

Nous recevons la communication ci-après :

« Les commissions des Syndicats faisant partie de la Fédération « La Solidarité Ouvrière », sont convoquées pour vendredi soir, à 8 heures précises au siège de la Fédération, rue de Menin, 174.

Ordre du jour : Mesures à prendre pour assurer la victoire des grévistes des usines Lorthiois et Blondel. »

—o—

AU FEU!

Hier soir, vers quatre heures, un commencement d'incendie s'est déclaré dans la cheminée de l'estaminet Pierre Tievers, rue de Menin, 29.

Il a été éteint par les fils de la maison et des voisins, à l'aide de seaux d'eau

Les pompiers, qui avaient été mandés, n'ont pas eu à manœuvrer. Les dégâts sont insignifiants.

—o—

Les rentes des travailleurs

Chez Sion et Vienne, un apprêteur, Urbain Masquilier, 13 ans, demeurant à Neuville, a eu le majeur droit écrasé sous une ensouple ; 15 jours d'incapacité de travail.

— Au peignage de la Tossée, un homme de peine, Emile Leleu, 21 ans, demeurant à Wasquehal, s'est blessé au thorax, en tombant d'une échelle ; 10 jours d'incapacité de travail.

— Un menuisier, Henri Vanouthe, 38 ans, demeurant à Menin et travaillant pour Rédelé, s'est contusionné la région thoracique ; 10 jours d'incapacité de travail.

Informations et Communications diverses

PARTI OUVRIER. — En raison de la réunion de la Fédération des Syndicats, la réunion du Comité exécutif, qui devait avoir lieu demain soir, est remise au vendredi suivant.

ARRIVAGES AUX HALLES.— Il est arrivé mercredi matin aux Halles : marée, 120 kilos ; carottes, 1500 kilos ; pommes de terre nouvelles, 100 kilos ; radis, 1100 bottes ; asperges, 250 bottes ; œufs, 600 ; beurre, 25 kilos ; pois, 20 kilos ; choux-fleurs, 80 ; oseille, 8 paniers ; épinards, 4 paniers; laitues, 8 paniers.

LA RETRAITE. — Mme Vve L..., née Zoé M.., 59 ans, cabaretière, rue de Lille, a récolté une contravention pour fermeture tardive de son estaminet.

RUPTURE DE TROLLEY. — Hier soir, vers 7 heures et demie, un fil transversal de trolley s'est rompu rue de Tournai, à la hauteur du numéro 19.

Pas d'accident de personne.

CAVES INONDEES. — La pluie abondante qui a tombé durant plusieurs heures, hier après-midi a occasionné quelques dégâts dans notre ville.

Dans plusieurs quartiers, les égoûts n'ayant pu écouler assez vite l'eau qui s'accumulait, des caves ont été inondées.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 6 mai 1903

Naissances. — Vandame Julienne, rue du Vélodrome, 121. — Deplechin Julienne, rue du Moulin-Fagot. — Boutry Valentine, rue du Moulin, 8. — Masquelier Germaine, rue St-Blaise, 113. — Couttier Léonie, rue des Cinq-Voies, 1. — Caignaert Paule, rue des Trois-Pierres, 152. — Allion Jean, rue du Flocon, 79. — Haustrate Elise, rue Denfert-Rochereau, 19. — Faux Raymond, rue Serpentine, — Carrette Eugène, rue Franklin, 10. — Masquilier Marie, rue Abbé-de-l'Epée. — Trachet Louis, rue St-Louis, 31. — Housay Marie, rue de Nancy, 43.

Mariage. — Georges Dellour, 24 ans, boucher et Marguerite Dépinoy, 20 ans, sans profession.

Décès. — Desbiens Albert, 1 mois, rue Belle-Vue, 87. — Fontenier Marie, 2 jours, rue Nationale, 122.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

ADJUDICATION. — Le lundi 18 mai, à 3 heures précises, aura lieu à la Mairie de Croix, une adjudication en 4 lots pour la construction de deux classes à l'école de la rue de la Gare.

MUSIQUE MUNICIPALE. — Les musiciens sont priés d'assister à la répétition ce soir à 8 h. et demie, au local, Café Hurtebize. Mise à l'étude de nouveaux morceaux pour les concerts d'été.

VOLEUR VOLE. — Dans la nuit de lundi à mardi, un individu qui le soir s'est sans doute laissé enfermer dans la maison Van Dewyver Fies cabaretier, rue Thionville a, pendant la nuit rentré dans la chambre où étaient deux coffres appartenant à la Société colombophile le « Centre » et après avoir pris un coffre qui devait contenir les prix du concours de dimanche dernier, le jeta par la fenêtre dans la rue, où il a été retrouvé brisé le lendemain matin, mais fort heureusement le président avait emporté les prix chez lui, et le coffre était vide. Le voleur emporta un petit coffre, mais dans ce dernier il n'y avait que des plombs qui servaient pour le constateur. Ce coffre a été également retrouvé un peu plus loin le lendemain matin.

Une enquête est ouverte.

EXTRAIT DE JUGEMENT. — Le garde Ghesquier a mis en état d'arrestation le nommé Albert Sabine, 31 ans, ouvrier de ferme, demeurant à Sailly, réclamé par le parquet de Lille en vertu d'un extrait de jugement.

POUR LES PAUVRES. — Les vainqueurs des concours de pinsons du 1er Mai, ont laissé pour les pauvres de la commune, chez : Leconte Jules, rue Mirabeau, 1 fr. 40, Vanelslande, rue Neuve, 1 fr. 45 ; Golbry, Verte-Rue 1 fr. 10.

ETAT-CIVI. — Du 6 mai. — *Naissances.* — Selgneur Charles, rue de Bapaume, 31. — Lefebvre Fernande, rue de l'Ermitage, 139. — Faulkner Angus-Mikaël.

WATTRELOS

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Le nombre des indigents à Wattrelos devenant de plus en plus considérable à cause de l'augmentation de la population, et les sommes inscrites pour le budget des pauvres restant depuis des années les mêmes, deux administrateurs du bureau de bienfaisance avaient proposé de solliciter du Conseil municipal une augmentation « immédiate » de subvention pour parer aux demandes actuelles, les plus urgentes.

Par 4 voix, celles de MM. Agache, Delcroix, Dubus et Leruste, contre 2, celles de MM. Raimbaud et Blanckaert, la commission a décidé de rester, quant à présent, dans les limites budgétaires, c'est-à-dire de ne demander aucun secours pour le moment.

Les deux administrateurs Raimbaud et Blanckaert, assument l'entière responsabilité de leur vote, et au nom des pauvres de leurs quartiers, protestent contre la façon dont leurs collègues prétendent défendre la cause des malheureux.

Il est vrai que comme fiche de consolation, M. Charles Agache a fait ajouter au compte-rendu de la séance que la commission demanderait une augmentation de subvention pour les années suivantes.

En attendant l'année prochaine, les pauvres resteront sans secours.

Peut-être bien qu'ils ne seront pas morts !

MORT SUSPECTE D'UN ENFANT. — M. Coupillaud, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Montaigne, s'est rendu hier matin, à l'hôpital, où il a interrogé la jeune mère de l'enfant dont nous avons annoncé la mort. Il a quitté Wattrelos à midi trois quarts. A cinq heures, M. Dutilleul, médecin légiste, a procédé à l'autopsie. M. Dutilleul a réservé son opinion.

UN BRUTAL. — Un belge, X..., marchand de chaises et fauteuils en osier, stationnait rue Carnot en face de l'estaminet Tesse, depuis 10 heures du matin, quand à 6 heures du soir, son cheval, impatienté et excité par des enfants prit la fuite. Ramené par une personne complaisante, le marchand, qui avait bu plus que de raison, frappa la pauvre bête, d'une façon si brutale qu'il se vit dresser procès-verbal par la gendarmerie. Belle occasion d'appliquer la loi Gramont, indépendamment des délits d'ivresse et de stationnement trop prolongé.

LES CHIENS. — Huit procès-verbaux ont été dressés contre les propriétaires des chiens en divagation.

ETAT CIVIL. — *Décès.* — Julie Lempereur, 80 ans 5 mois, ménagère, Crétinier.

MOUVAUX

STATISTIQUE SANITAIRE. — Pendant le mois d'avril il a été enregistré au bureau de l'état civil de Mouvaux : 19 naissances, 9 mariages, 7 décès attribués aux différentes causes suivantes : diphtérie : 1 ; tuberculose des méninges : 1 ; cancer : 1 ; maladies du cœur : 1 ; bronchite aiguë : 2 ; affection de l'estomac : 1.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Au peignage de MM. Lorthiois frères, un ouvrier bobineur, le nommé Dujardin Louis, âgé de 47 ans, s'est blessé au pied droit, en marchant sur un chardon.

Le docteur Vincent a prescrit un repos de 10 jours.

ASCQ

ETAT CIVIL. — *Naissance.* — Marie Vincent, rue Masséna.

Publication de mariage. — Elie Duploüy, 26 ans, journalier à Ascq et Gabrielle Mansard.

ANSTAING

GARE AUX CHIGNONS. — Pour un motif des plus futiles, deux femmes, Amélie Mougue et Victorine Defaux en sont venues aux mains. A la suite de ce crêpage de chignons en règle, Amélie Mougue a du s'aliter. Une enquête est ouverte par M. Deneuville, garde-champêtre.

CONVOCATION D'ELECTEURS. — Les électeurs de la commune d'Anstaing sont convoqués pour le dimanche 17 mai, à l'effet de remplacer M. L. Delerue, maire et J. Stratmains, conseiller municipal, décédés.

ETAT CIVIL. — *Mariage.* — Raymond Delenzeile, 38 ans, rentier et Estelle Dewaste, 20 ans, sans profession.

LANNOY

PERSECUTION A LANNOY. — Aux élections municipales dernières, les patrons réactionnaires de Lannoy étaient battus par les républicains, grâce à l'appui des socialistes. Depuis lors une véritable terreur règne dans notre commune. Les patrons ont recours aux moyens les plus honteux, les plus lâches, pour satisfaire leur haine et leur vengeance.

Leur conduite d'aujourd'hui offre un singulier contraste avec celle qu'ils eurent pendant la période électorale. Oh ! alors ils faisaient preuve d'une libéralité sans pareille. Ils distribuaient sans compter aux électeurs : draps, couvertures et encore bien d'autres choses. Ils allaient même dans leur charitable emballement, jusqu'à faire profiter, sans le savoir, des familles dont les chefs n'étaient pas même électeurs. Les ouvriers étaient l'objet des basses flatteries de la part des patrons. Mais depuis la défaite électorale des bourgeois, que les temps sont changés et aussi leurs agissements !

Ils frappent les ouvriers partout où ils sont sous leur autorité.

Monsieur Boulemy, l'homme aux espérances déçues, chasse impitoyablement de leurs pauvres demeures, des familles ouvrières suspectes de socialisme. Les patrons obligent les enfants de leurs salariés à fréquenter les écoles catholiques ; ils les obligent eux mêmes à s'affilier à la « Ligue libérale », ainsi appelée sans doute, parce que la liberté en est totalement exclue. Quant aux récalcitrants, on sait le sort qui leur est réservé. Usant de leur droit de bourgeois ils les chassent de leurs ateliers et les privent ainsi d'un salaire, qui, si maigre soit-il, faisait vivre tant bien que mal, leur famille. Mais quoi qu'ils fassent, ils ne parviendront pas à chasser des têtes ouvrières de Lannoy, les idées socialistes ; ils n'abattront pas les courages ; ils ne feront pas disparaître les espérances des travailleurs. Plus ils frapperont, persécuteront, chasseront, plus ils provoqueront le mépris, le mécontentement, et aussi plus ils contribueront à jeter les ouvriers dans les rangs du socialisme.

Continuez, Messieurs les bourgeois, vous faites de la bonne besogne socialiste ; les élections prochaines vous le montreront.

Pour la section Lannoyenne du P. O.,
Le secrétaire :
CHUFFART Adolphe.

LA DUCASSE. — Dimanche prochain 10 mai, à l'occasion de la ducasse de Lannoy, permission générale de toute la nuit.

ETAT-CIVIL. — Du 6 mai. — *Décès.* — Rose Bozier, 78 ans, ménagère, rue des Remparts.

LYS

UN HOMME DANS UN PUITS. — Hier après-midi le nommé Jean Gadenne, 64 ans, rentier, demeurant rue Pasteur, s'est jeté dans le puits situé derrière sa maison.

Il était 3 heures et quelques minutes quand sa femme Albertine Inglebert quitta son mari — et en ce moment rien ne faisait prévoir un malheur — pour se rendre à un enterrement à Roubaix. Elle avait à peine fait une centaine de mètres qu'elle rencontra sa sœur, et les deux femmes regagnèrent la maison de la rue Pasteur. Elles frappèrent à la porte. N'obtenant pas de réponse, elles passèrent par la maison voisine pour rentrer par la porte de la cour. Mme Gadenne surprise de ne pas voir son mari le chercha par toute la maison. Sa sœur voyant des sabots près du puits, pressentit un malheur. Elle appela. Aussitôt des voisins arrivèrent, descendirent dans le puits et retirèrent le corps de Jean Gadenne. Ils s'empressèrent autour de lui, mais tous les soins furent vains la mort avait fait son œuvre.

Jean Gadenne qui était souffrant depuis le commencement de l'année, avait appris depuis quelques jours de la part du Docteur, qu'il était diabétique et depuis ce moment il était sombre. On croit que c'est cela qui l'a poussé au suicide.

LA FRAUDE. — Les préposés Darthoo Gustave et Kiene Joseph, de service de la maison Couque, ont vu trois individus venir de l'étranger et porteur de ballots, aussitôt qu'ils aperçurent les douaniers ils prirent la fuite en abandonnant leur charge.

Le préposé Darthoo parvint à arrêter l'un des fugitifs. Kiene arrêta le second, mais ce dernier est parvenu à faire lâcher prise au douanier en lui portant des coups de bâton.

Les ballots contenaient 99 kilos de tabac haché, d'une valeur de 1.237 fr. 50. Le fraudeur arrêté est un nommé Verhœven, 37 ans, journalier, demeurant à Néchin (Belgique).

Il a été conduit à la gendarmerie de Lannoy pour être dirigé sur Lille.

WASQUEHAL

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez Hannart frères, un journalier, Eugène Delltroy, 27 ans, demeurant à Wasquehal, s'est fait une entorse du pouce droit en se heurtant contre torse du pouce droit.

LE NORD

LILLE

LOGE « LA FIDELITE »

Réunion du samedi 9 mai, huit heures et demie du soir à dix heures.

Ordre du jour : De la Propagande.

Prière à tous les membres d'être **très exacts**.

La fête d'ordre de la « *Lumière* » fixée au dimanche 10 mai, est *remise au mois de juin*. Avis à la délégation.

TERRIBLE CHUTE

A MONS-EN-BARŒUL

Mercredi, à dix heures et demie du matin, un grave accident s'est produit rue Jacquard, à Mons-en-Barœul.

Un manœuvre de couvreur, Jean-Baptiste Dumoulin, 15 ans, travaillant pour le compte de M. François Trigallez, couvreur-zingueur, **rue de Roubaix, 321**, était occupé à monter des tuiles sur la toiture d'une maison, lorsque, arrivé en haut de l'échelle, il posa le pied à faux et fut précipité dans le vide d'une hauteur de six mètres.

On se précipita au secours du manœuvre qui ne donnait plus signe de vie, et, pendant **qu'on faisait prévenir M. le docteur Acheray**, de Mons-en-Barœul, Dumoulin était transporté dans une maison voisine.

M. Acheray ne tarda pas à arriver. Il constata que Dumoulin avait une entorse du pied gauche, et une fracture du péroné droit et du radius droit au poignet.

Après un premier pansement, Dumoulin a été reconduit chez ses parents qui habitent rue de l'Aiguille, à Annappes.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 6 mai 1903

Présidence de M. SEE, vice-président

Chez les contrebandiers. — La seule affaire intéressante inscrite au rôle de mercredi était un procès de fraude dans lequel comparaissait, après deux mois de détention préventive, le sieur François Baek, 26 ans, peigneur, demeurant à Houplines.

Le personnage n'est guère recommandable ; il en est à sa huitième condamnation, toutes les autres encourues pour coups, rébellion et vols. Mais les circonstances de la cause qui nous occupe sont assombries par un mystère que les efforts de M. Thouzet, représentant des douanes près le tribunal, n'ont pu éclaircir.

Au reste, voici les faits :

Le 25 décembre, vers 6 heures du matin, les préposés des douanes du bureau d'Houplines, remarquaient une barque qui, sur la Lys, limite frontière, semblait vouloir faire atterrir les quelques hommes qu'elle portait sur la rive française.

Les douaniers, toujours vigilants, s'opposèrent à cette entrée frauduleuse, et tout retomba dans le calme.

Pourtant, la douane n'avait pas dit son dernier mot et, le 12 janvier, chez François Baek on perquisitionnait.

Le pôvre fut trouvé possesseur de 86 kilos de café et de 8000 allumettes chimiques belges. Un double procès-verbal, suivi de l'arrestation de Baek, fut donc dressé : le jeune homme est inculpé d'abord de participation — par recel — à un fait de fraude ; puis les douaniers du 25 décembre crurent le reconnaître pour celui qui dirigeait la barque mystérieuse, sur la Lys, la nuit de Noël.

Le malheureux Baek eut beau faire : l'enquête contradictoire, par laquelle il établissait que cette nuit de Noël, il était paisiblement resté couché chez lui, ne parvint pas à provoquer le doute sur sa culpabilité.

Avec sa verve méridionale, M. Thouzet, de l'administration des douanes, a abondamment conclu dans le sens de la culpabilité.

Le cas était encore compliqué par l'intervention de Mr Brackers d'Hugo, qui, en de plus longues explications, prétendit faire admettre que, malgré ses antécédents judiciaires suffisamment suggestifs, son client François Baek était, de beaucoup, plus innocent que l'enfant qui va naître.

Et le pauvre François Baek s'est entendu infliger 3 mois de prison et deux amendes de 500 fr., pour fraude sur la Lys et pour complicité de fraude.

DOULEURS, RHUMATISMES, GUERISON en 2 JOURS par l'**APOZEME**, l'**ANTIDOLORINE**, composé uniquement de PLANTES ANTIRHUMATISMALES, le flacon **4 fr. 50.**

UN SEUL FLACON SUFFIT. Ce produit inoffensif qui GUERIT TOUJOURS, **Goutte, Douleurs, Sciatique**, ne renferme ni **salicylate**, ni **antipyrine**.

Dépôt : Pharmacie COUVREUR, Roubaix.

INSTITUT du docteur DOGNIAUX, spécialiste

DESSERVI PAR LES SŒURS DE CHARITÉ

79, Rue de l'Institut, JUMET près Charleroi-Belgique

HERNIES (cassures, ruptures): Guérison compl. de toute hernie sans bandage pour la vie, en quelq. jours pr la méth. perfectionnée du Dr L. Dogniaux, spécialiste. Plus milliers de guéris authentiques; dem. adresse de pers. dign. de foi, guér. dep. 9 ans.

HYDROCÈLE, VARICOCÈLE

Guérison radicale en quelques jours, pour la vie, par les procédés spéciaux du Docteur Dogniaux.

DIFFORMITÉS DES MEMBRES

Pieds-bots, genu valgum, ankylose vicieuse du genou, etc.

Le Dr L. Dogniaux, spécialiste, reçoit, 79, rue de l'Institut, à Jumet, lundi et mercredi, de 1 à 3 h. Téléphone 78.

De nombreux fonctionnaires des chemins de fer de l'Etat atteints de **hernies** *ou de* **varicocèle** *ont été radicalement guéris par le Docteur* **Dogniaux.**

Savon du Congo BLANCHEUR DU TEINT

MALADIES INTIMES Traité du Docteur Bienaimé, affections contagieuses, rétrécissements, pertes séminales, impuissance, etc... 290 pages avec figures. *Deux francs. Rue Rodier, 25, Paris. Consultations, midi*

Lille, 44, Rue de Béthune

Le Gérant : Jean PIOTEIX.

Composé en commandite, par des ouvriers Syndiqués, sur les machines « Linotypes » Walter Behrens, 119, rue Réaumur, Paris.

Imprimé sur rotative Derriey à 4 et 6 pages

NOS PRIMES

Sur la présentation de 10 Bons se suivant, nous pouvons fournir à nos lecteurs :

DIX-HUIT PIÈCES DE TABLE

Six Cuillères

Six Fourchettes

Six Cuillères à café

SOIT : DIX-HUIT PIÈCES

Ces couverts sont en métal nouveau de première qualité et d'une solidité absolue.

Les 10 Bons devront être détachés, en ayant soin de conserver le côté portant le numéro du type demandé, puis remis à nos vendeurs, qui, quelques jours après, livreront les dix-huit pièces (6 cuillères, 6 fourchettes, 6 cuillères à café) en échange de la somme indiquée.

TYPE N° 1	BON-PRIME N° 58	TYPE N° 2

Type n° 1 « LOUIS XV »

Les dix-huit pièces du type n° 1 seront livrées, sur la présentation de 10 Bons se suivant, au prix de

3 fr 50

Type n° 2 « L'ÉLÉGANT »

Les dix-huit pièces du type n° 2 seront livrées, sur la présentation de 10 Bons se suivant, au prix de

3 francs

TIRAGES FINANCIERS

du 5 mai 1903

CREDIT FONCIER

Obligations foncières 1879

Les numéros 772,607 — 1.730,463 gagnent chacun 100,000 francs.

Le numéro 1,562,095 gagne 25,000 francs.

Les numéros 255,087 — 166,606 gagnent chacun 10,000 francs.

Les numéros 427,286 — 689,376 — 1,558,539 — 1.266.746 — 840.325 gagnent chacun 5,000 francs.

Les numéros 357,460 — 1,505,566 — 126,580 — 788,513 — 1,715,525 — 1,725,777 — 27,180 — 313,308 — 1,468,551 — 941,068 — 1,228,944 — 1,757,539 — 1,642,814 — 1,446,377 — 1,490,186 — 1,531,305 — 411,324 — 1,158,749 — 1,697,894 — 1,596,192 — 668,885 — 685,959 — 496,126 — 557,853 — 1,093,035 — 776,390 — 1,535,221 — 1,177,342 — 325,577 — 268,824 — 817,972 — 492,045 — 1,245,144 — 433,537 — 205,296 — 1,769,760 — 597,681 — 41,333 — 540,638 — 67,359 — 1,157,336 — 319,377 — 1,619,925 — 1,793,056 — 463,414 — 1,580,762 — 958,734 — 495,013 — 783,048 — 1,470,727 — 595,962 — 554,652 — 1,420,836 — 293,297 — 144,496 — 291,964 — 699,398 — 1,243,331 — 1,405,412 — 1,202,085 — 947,281 — 969,758 — 968,464 — 857,398 — 549,762 — 215,775 — 1,774,643 — 1,320,746 — 1,264,872 — 1,574,646 — 1,732,024 — 98,413 — 1,761,804 — 1,674,636 — 501,152 — 357,412 — 1,500,479 — 1,474,148 — 774,280 — 1,582,163 — 1,397,055 — 802,674 — 767,904 — 821,615 — 826,624 — 1,048,432 — 99,607 — 583,707 — 501,674 — 687,018 gagnent chacun 1,000 francs.

Obligations foncières 1885

Le numéro 87,637 gagne 100,000 francs.

Le numéro 173,952 gagne 25,000 francs.

Les numéros 62,731 — 98,047 — 379,359 — 33,873 — 408,018 — 416,282 gagnent chacun 5,000 francs.

Les numéros 746,980 — 58,110 — 868,773 — 887,899 — 413,385 — 964,265 — 474,300 — 998,545 — 937,847 — 434,669 — 706,208 — 410,248 — 919,710 — 917,017 — 137,683 — 385,417 — 166,732 — 543,464 — 612,453 — 928,559 — 313,069 — 291,760 — 99,184 — 639,069 — 321,639 — 440,728 — 955,369 — 424,693 — 990,000 — 527,378 — 695,675 — 250,347 — 423,267 — 18,448 — 811,209 — 965,095 — 883,998 — 154,049 — 358,508 — 627,151 — 976,365 — 921,359 — 733,596 — 862,381 — 206,575 gagnent chacun 1,000 francs.

BULLETIN COMMERCIAL

MARCHES DE PARIS

Cours de clôture du 6 mai

AVOINES. — Calmes. — Courant, 16 70 ; prochain, 16 75 ; J.-Août, 16 75 ; 4 dern., 16 60.

SEIGLES. — Calmes. — Courant, 18 ; prochain, 17 75 ; J.-Août, 17 ; 4 dern., 16 25.

BLES. — Calmes. — Courant, 25 15 ; prochain, 25 10 ; J.-Août, 24 35 ; 4 dern., 22 90.

FARINES. — Faibles. — Courant, 34 45 ; prochain, 34 25 ; J.-Août, 33 95 ; 4 dern., 31 50.

LIN. — Calme. — Courant, 57 50; prochain, 57 25; J.-Août, 56 50 ; 4 dern., 54 75.

SUCRES. — Soutenus. — Courant, 25 25 ; prochain, 25 50 ; J.-Août, 25 87 ; 3 oct., 27 25 ; 4 prem. 27 87.

COLZA. — Soutenu. — Courant, 53 ; prochain, 53 50 ; J.-Août, 54 ; 4 dern., 55.

ALCOOLS. — Fermes. — Courant, 46 75 ; prochain, 47 ; J.-Août, 47 ; 4 dern., 40 50 ; Stock, 6,950; Circ., 225 n.

COTE DE LA LAINE A ROUBAIX

Roubaix, 6. — On a coté, ce matin, en Bourse : 5 40 mai ; 5 37 juin ; 5 40 juillet ; 5 40 août ; 5 40 septembre ; 5 40 octobre ; 5 40 novembre ; 5 40 décembre ; 5 40 janvier ; 5 40 février ; 5 40 mars ; 5 40 avril.

Affaires enregistrées en Bourse, à midi : 5.000 k. sur février à 5 40 ; 5.000 sur septembre à 5 40 ; 10.000 sur octobre à 5 40 ; 5.000 sur novembre à 5 40 ; 5.000 sur juillet, à 5 40 ; 5.000 sur janvier à 5 40 ; 5,000 sur mars à 5 40 ; 5,000 sur octobre à 5 40 ; 5,000 sur décembre à 5 40. — Total, 50,000 k.

BULLETIN FINANCIER

BOURSE DE PARIS

Paris, 6 mai 1903.

Le réveil d'hier sur le marché des *Rentes* s'est continué aujourd'hui. On sait que l'on parle d'une imposition sur les revenus des Fonds étrangers ce qui vaudrait pour l'avenir une direction plus féconde des capitaux disponibles vers notre fonds d'Etat.

Les premières qui se traitaient bon marché sont maintenant débordées et malgré un début qui s'est ressenti de réalisations de bénéfices sur les achats des premiers jours de ce mois nous clôturons à 98.30 comme hier après avoir fait 98.40.

Le *Suez* reste ferme et ne varie pas de 36 70 bien que depuis le commencement de mai les recettes soient moins bonnes.

Les *Chemins Français* n'avancent que de quelques francs mais leur marché est beaucoup meilleur.

Les *Rentes Etrangères* sont bien tenues sauf le *Turc* qui est plutôt lourd.

Le *Rio* regagne encore une quinzaine de francs sur son coupon, ce qui fait 22 francs regagnés (sur 34) en deux jours.

Briansk est très faible, les résultats de l'exercice étant encore plus mauvais qu'on ne le supposait. Toutefois on remarque des achats d'origine Russe sur commandes obtenues de l'Etat par la Société et sur la perspective de celles qu'elle espère dans les travaux de la ville de Saint-Pétersbourg.

Les *Mines* d'or sont beaucoup mieux.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 6 mai 1903.

Bourse active. *Métallurgie* animée bien que les cours ne s'en ressentent guère.

Le groupe le plus travaillé est toujours celui des *Charbonnages* où les valeurs que nous avons indiquées sont excessivement fermes. Nous recommandons encore spécialement le *Gouffre* à 1460 que nous avons indiqué 150 fr. plus bas. Notre remarque de samedi sur *Arsimont* conserve toute sa valeur. Il n'y aura pas de dividende cette année et sans doute pas encore l'an prochain.

Les *Zincs* continuent à se montrer bien meilleurs. Les *Mines de Stolberg* intéressant des porteurs de notre région nous croyons bien faire en faisant connaître à ceux-ci les résultats de 1902 :

	1902	1901	1900
Bénéfice :	1,759,260 m.	383670 m.	1,836,200 m.

Malgré la brillante reprise des affaires de cette Société le dividende a été fixé à 16 marks par action comme l'an dernier. La situation de la Compagnie est d'autant mieux consolidée.

BOURSE DE LILLE

Lille, 6 mai 1903.

Les ordres sont aujourd'hui assez nombreux et le marché est ferme.

Aniche et *Anzin* demandés hier sans contrepartie ainsi que nous l'avons dit, avancent réciproquement jusque 1035 et 5460.

Bruay regagne les 3 francs perdus hier. *Bully* reste ferme.

L'assemblée de *La Clarence* n'a pu valablement délibérer aujourd'hui, le nombre de titres représentés n'étant pas suffisant. La remise est fixée au 27 courant.

Courrières reste demandé à 20 francs de hausse.

Nos indications d'hier se réalisent en *Crespin* qui cote 206, se traitant en grand nombre avec absorption complète de toutes les offres.

Douchy meilleur à 1087. *Dourges* au même cours qu'hier à 256 mais avec un marché plus animé.

Escarpelle atteint 930 comme prévu. *Lens* est également bien tenu à 655.

Malgré des réalisations de bénéfices *Ligny* atteint facilement le cours rond de 640. A l'assemblée convoquée le 26 à Béthune il sera fait des propositions d'augmentation de capital.

Nous avons vu juste en *Meurchin* resté dans l'oubli quelque temps mais que nous recommandons depuis une dizaine de jours. On fait encore 20 francs de hausse aujourd'hui et les acheteurs n'obtiennent pas leur plein. On peut prévoir une plus-value importante.